AUAT



Bienvenue à Trajectoires, la matinale des observatoires

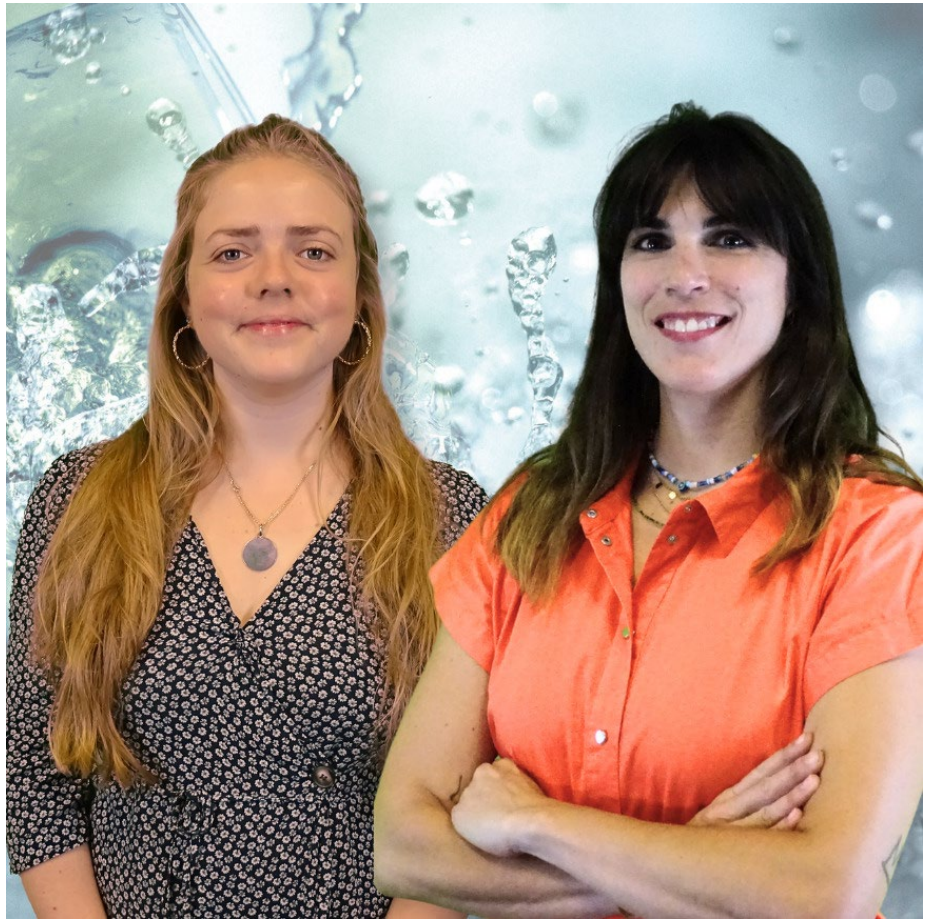
Session spéciale « ressources naturelles »

3 novembre 2026 / 9 h – 10 h

Vous pourrez poser vos questions via le module de discussion

CC AUAT - Agence d'urbanisme de l'aire toulousaine

AUAT



Avec Célia Descargues (pôle planification)
et Laurène Pillot (pôle transition écologique).

L’eau

Trajectoires, spécial « ressources naturelles »

CC AUAT - Agence d'urbanisme de l’aire toulousaine

Rappel du cadre dans lequel s’inscrit cette publication

Un cahier parmi d’autres

Les partenaires de l'AUAT ont choisi de faire des **ressources naturelles** le fil rouge transversal des travaux d'observation et d'analyse du territoire pour 2026 et 2027.



2026

Un projet sur deux ans

2026

Les constats et enjeux

Quelles ressources pour accompagner le développement de l'aire toulousaine ?

2027

Le cadre d’action

Comment répondre aux besoins d'un territoire en croissance tout en respectant les limites écologiques qui conditionnent son développement ?

CC AUAT - Agence d'urbanisme de l’aire toulousaine

Le bassin-Adour Garonne

L’aire toulousaine : à la jonction de deux bassins hydrographiques



L’aire toulousaine est presque entièrement située dans le bassin Adour-Garonne. Seule la frange orientale du territoire, vers le Carcassonnais, relève du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

20 % territoire français

8 millions d’habitants

+ 700 000 d’habitants d’ici 2050

3 estuaires

7 sous-bassins versants

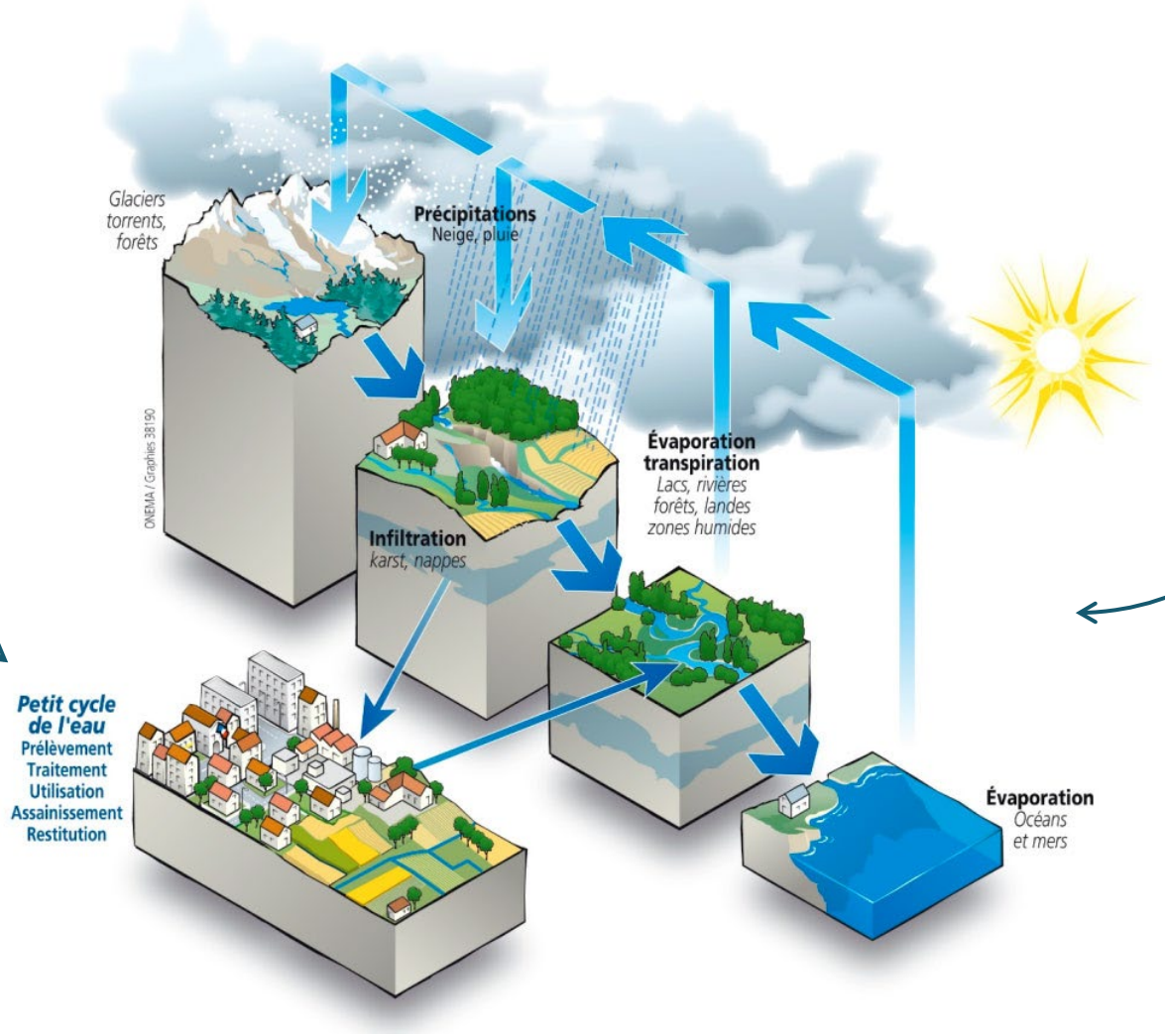
120 000 km de cours d’eau

144 masses d’eau

290 000 ha de zones humides

Les deux dimensions du cycle de l'eau

Cycle technique



Cycle naturel

Source OFB

L’eau au cœur de l’aménagement durable du territoire

Un urbanisme mal maitrisé

VS

Une urbanisation respectueuse de l’environnement

Imperméabiliser

Infiltrer l’eau à la source



Accélérer le ruissellement

Retenir et préserver l’eau



Dégrader les zones humides

Préserver les milieux aquatiques



Prélever davantage

Économiser la ressource



Considérer l'eau comme une contrainte

Faire de l'eau un atout d'aménagement et de biodiversité



Subir les inondations

Renforcer la résilience



La ressource en eau, quels usages ?

Le prélèvement *correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel pour répondre aux besoins tandis que* ***la consommation*** *représente la part de cette eau qui n'est pas restituée au milieu après usage.*

Eau potable (= usages domestiques)

Agriculture

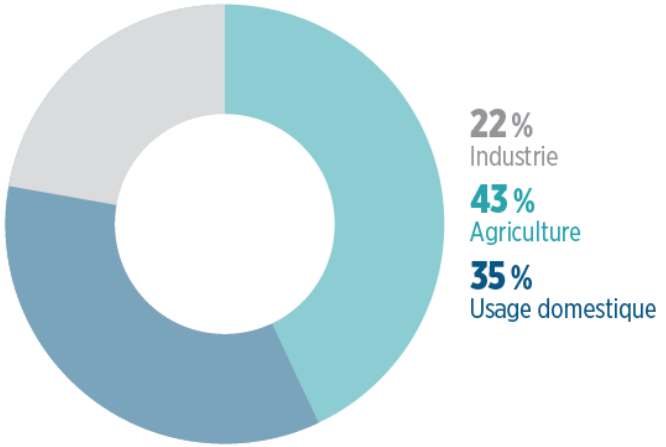
Industrie

Energie

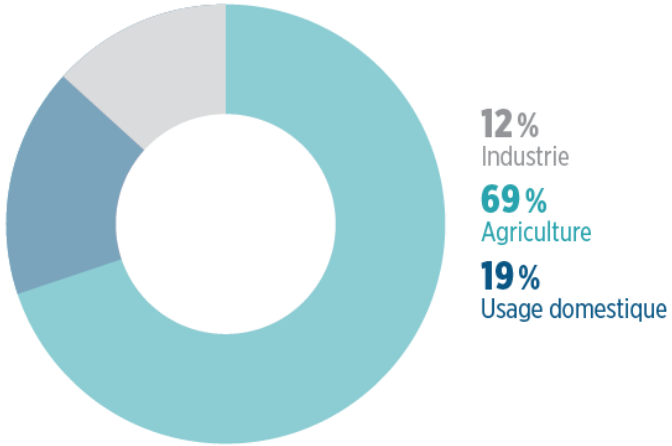
Loisirs et tourisme

Biodiversité

Volumes prélevés ANNUELS
en fonction des usages (moyenne 2003-2020)



Volumes prélevés en période d'ÉTIAGE*
en fonction des usages (moyenne 2003-2020)



Ces volumes prélevés sont à l'échelle du grand Sud-Ouest. Cela peut varier à une échelle plus locale. **[31]**

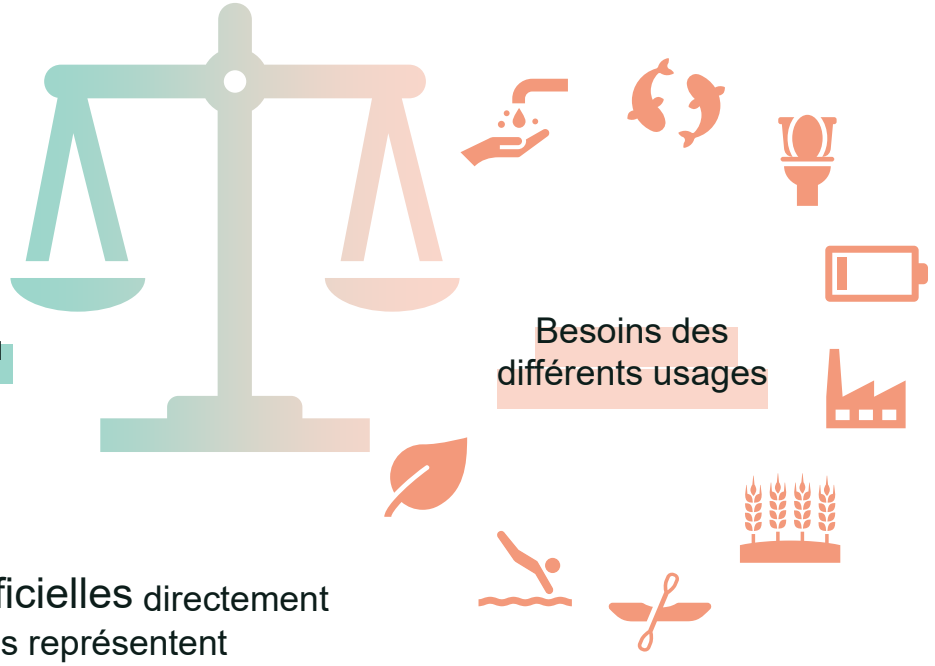
*4 mois / 12 de juillet à fin octobre

Source AEAG

Connaître, préserver et partager la ressource en eau

Les gestions quantitative et qualitative de l'eau

Quantitatif



Volumes d'eau disponibles

Besoins des différents usages

Les réserves **artificielles** directement mobilisables représentent plus de **640 millions de m³**, à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Les réserves **naturelles** représentent près de **35 milliards de m³**, à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Qualitatif



Masses d'eau superficielles

Etat écologique

Etat des lieux en 2025 : 55 %

Objectif 2027 : 70 %



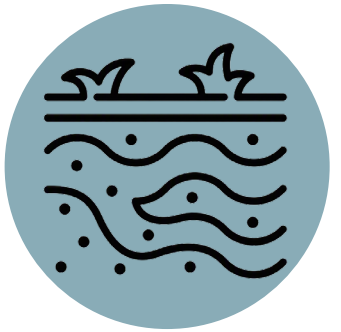
Etat chimique

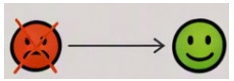
Etat des lieux en 2025 : 98 %

Objectif 2027 : 98 %



Masses d'eau souterraine

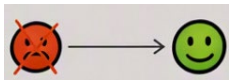




Etat quantitatif

Etat des lieux en 2025 : 85 %

Objectif 2027 : 94 %

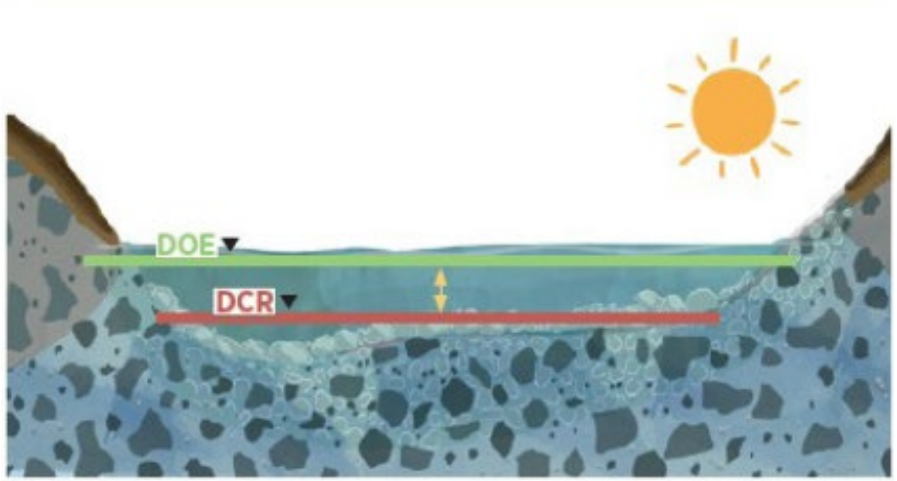


Etat chimique

Etat des lieux en 2025 : 78 %

Objectif 2027 : 72 %

Quelques chiffres de l'EPTB Garonne



Le Débit Objectif d'Etiage (DOE) correspond au début au-dessus duquel l'écoulement de l'eau est suffisant pour le bon fonctionnement écologique de la rivière et pour satisfaire les usages.

Le Débit de Crise (DCR) est un débit minimum, en dessous duquel la trop faible quantité d'eau met en péril la survie des écosystèmes aquatiques et peut engendrer des problèmes d'alimentation en eau potable.

Entre le DOE et le DCR, l'Etat active des limitations de prélèvements par arrêtés préfectoraux.

Source AEAG

03/07 — 1ers lâchers d'eau

20 m³/s — Débit de soutien pendant plusieurs jours

28M m³ — Quantité d'eau déstrockés au mois de juillet pour soutenir les débits de la Garonne

+3M m³ (2022)

Juillet : triple record historique

Les débits sont restés sous les plus faibles valeurs historiques

Débit cible → Plafonnement

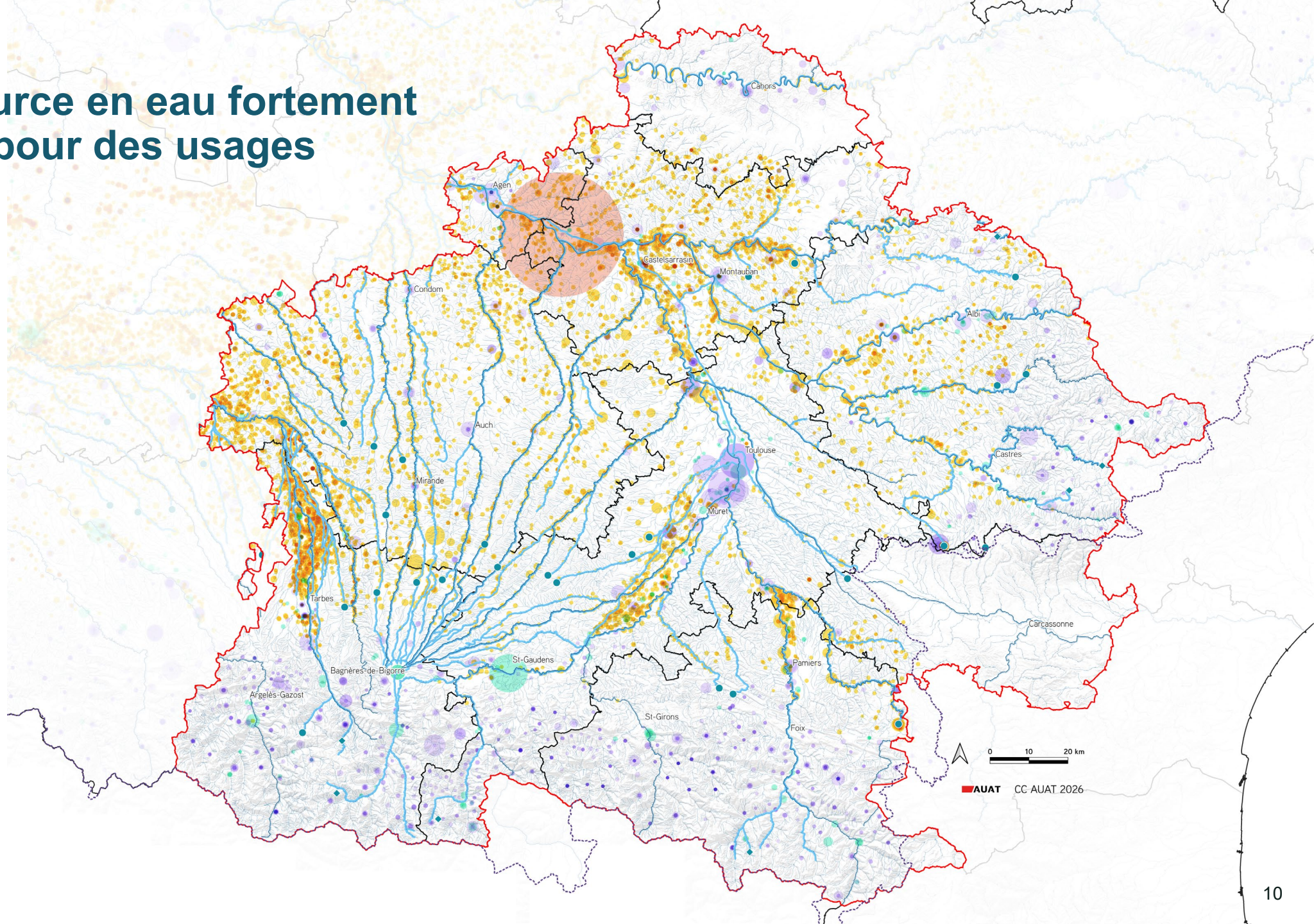
Août : quelques pluies

07/09 — Réactivation du protocole de solidarité avec la Neste

12/09 — Retour record sècheresse

26/09 — Passage en niveau de crise

Une ressource en eau fortement mobilisée pour des usages diversifiés



- Aire toulousaine
- Région Occitanie
- Départements
- Limites du bassin versant Adour-Garonne
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau réalimentés en période d'étiage
- Barrages hydroélectriques
- Réservoirs

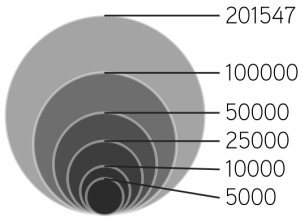
Volumes d'eau prélevés en fonction des différents usages (m³) :

Absence de donnée sur le périmètre du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Différents usages :

- Eau potable
- Irrigation
- Industrie
- Energie

Volumes prélevés (m³) :

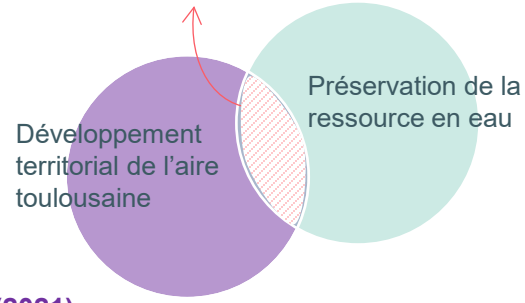


Sources : AEAG, AERMC, INSEE, AUAT

Des directives européennes aux actions opérationnelles

Deux domaines désormais étroitement liés, dont les objectifs et les défis convergent de plus en plus, rendant nécessaire une coordination renforcée des politiques et des actions mises en œuvre.

Le cadre législatif et règlementaire



Loi LOF (1967) : Création des premiers Schéma directeurs d'aménagement et d'urbanisme et Plan d'occupation des sols

Loi de 1964 : instaure une gestion de l'eau par grands bassins hydrographiques, avec des agences de l'eau chargées de financer la protection de la ressource via les principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur ».

Loi de 1992 : organise la planification avec les SDAGE (au niveau des bassins) et les SAGE (locaux), et soumet les projets affectant l'eau à autorisation ou déclaration, contrôlés par la police de l'eau.

Loi SRU (2000) : Création des premiers Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et Plans locaux d'urbanisme (PLU)

Loi de 2004 : transpose la directive-cadre européenne (DCE) sur l'eau, fixe des objectifs de bon état écologique, impose la non-dégradation et s'appuie sur les SDAGE pour leur mise en œuvre, avec des délais adaptables.

Loi de 2006 (LEMA) : améliore la transparence de la tarification, affirme le droit à l'eau, intègre le changement climatique, renforce la police de l'eau, développe de nouveaux outils et crée l'ONEMA.

Loi ALUR (2015) : Généralisation des documents d'échelle intercommunale : PLU > PLUi.

Loi Grenelle (2010) : Renforcement des objectifs environnementaux des documents de planification

Lois Grenelle (2010) : renforcent la protection des espèces et habitats, mettent en place des actions pour restaurer la qualité de l'eau et instaurent les trames verte et bleue pour la continuité écologique.

Loi de 2016 : consolide le lien entre eau et biodiversité et renforce progressivement les compétences des instances de bassin.

Loi ELAN (2019) : Modernisation des SCoT, devenant des plans stratégiques pour l'aménagement.

Loi Climat et résilience (2021) : intégration du ZAN

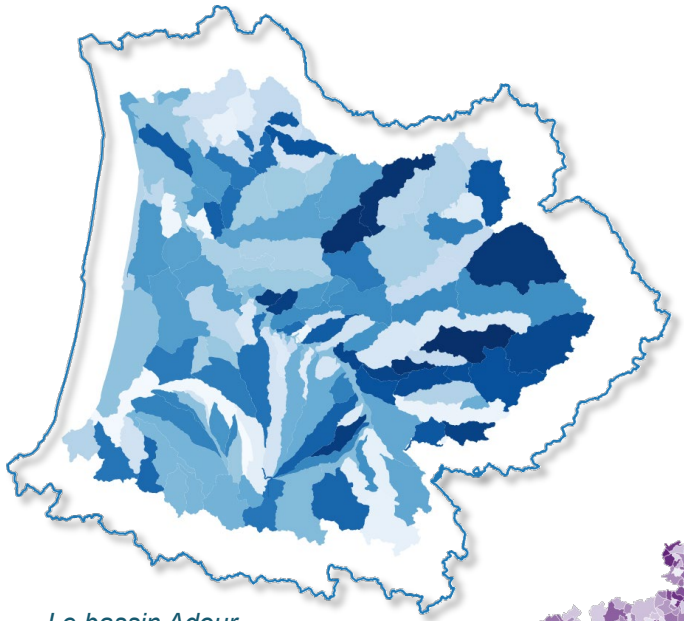
Loi Climat et résilience (2021) : vise l'adaptation au changement climatique, protège les ressources en eau, et confie aux comités de bassin l'identification et la protection des ressources stratégiques d'ici 2027.

Plan eau (2023) : prévoit 53 mesures pour une gestion plus résiliente, autour de trois axes : sobriété des usages, optimisation de la ressource et amélioration de la qualité de l'eau.

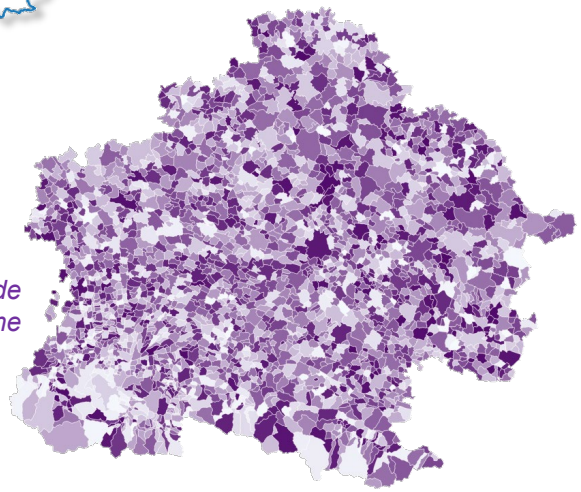
Décret SAGE (2024) : Renforce la cohérence entre les SAGE et les documents d'urbanisme.

Des directives européennes aux actions opérationnelles

Vers une démarche partenariale de planification et de programmation

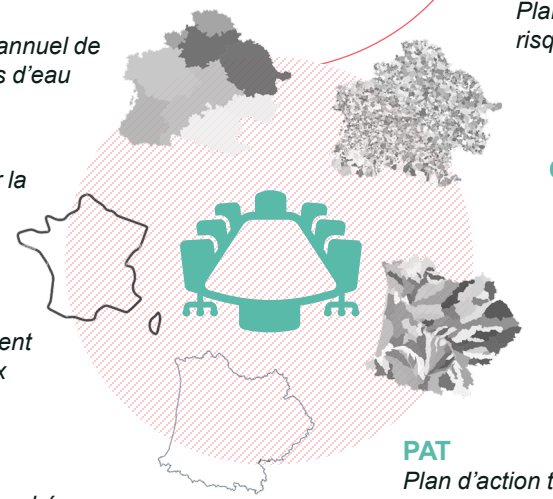


Le bassin Adour Garonne et les sous bassins



Le périmètre de l'aire toulousaine

Des documents stratégiques issus de travaux partenariaux réunissant des acteurs de différentes échelles et de différents secteurs, dans l'objectif d'assurer une vision partagée et intégrée du territoire



SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

PGRI
Plan de gestion des risques inondation

PPGCE
Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

PTGE
Projet de territoire pour la gestion de l'eau

Contrats Eau & Climat

SAGE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

PAPI
Programme d'actions de prévention des inondations

SCoT
Schéma de cohérence territorial

PAT
Plan d'action territorial : pour une eau potable de qualité

PLU(i)
Plan local d'urbanisme (intercommunal)

Le changement climatique, un facteur majeur de tension

Les risques

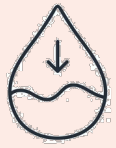
Sécheresse



Baisse de la recharge des nappes



Diminution des débits des cours d'eau (étiage)





Baisse du manteau neigeux



Chaleur



Accentuation du risque inondation

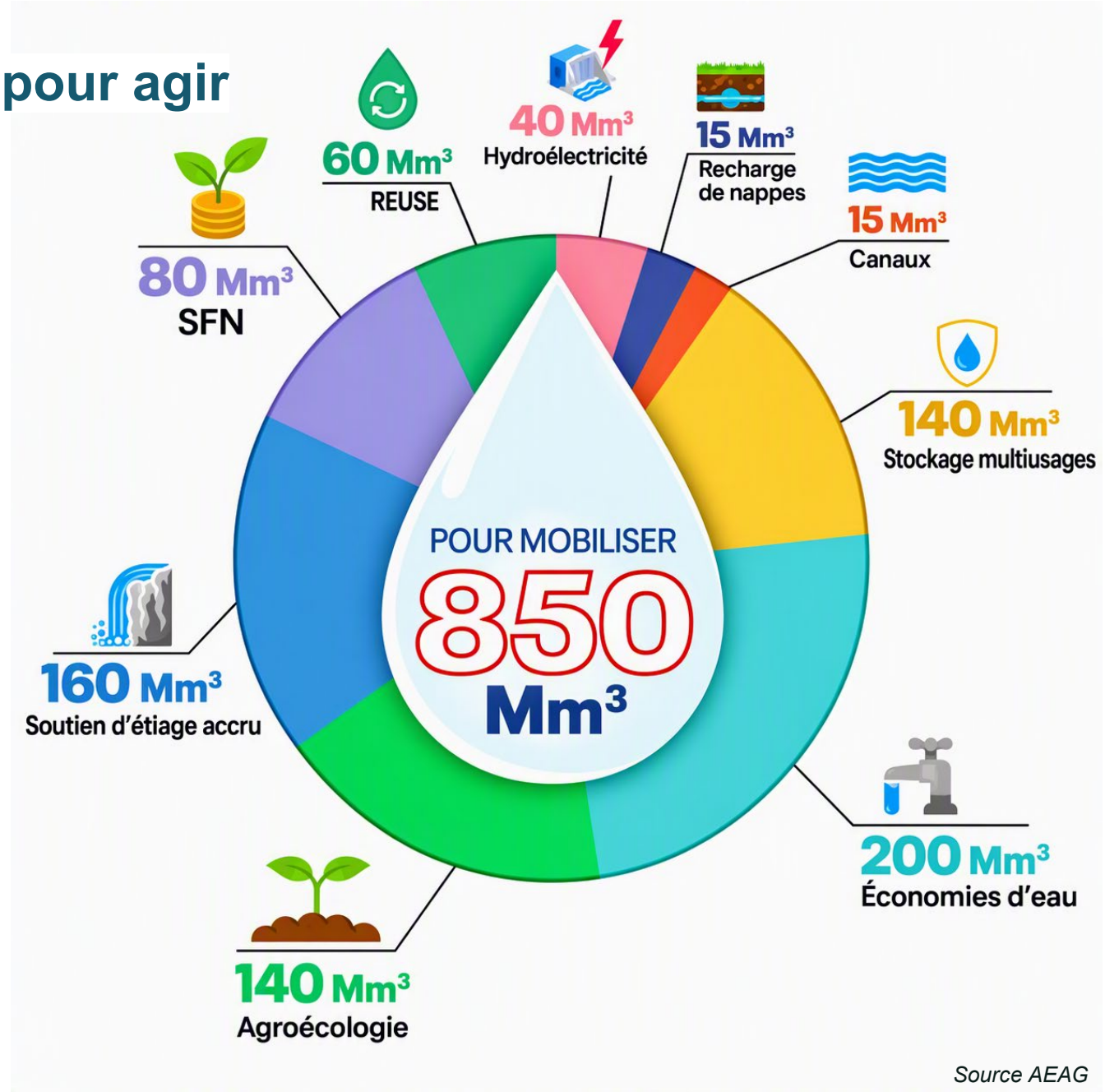


Retrait/gonflement des argiles

Les conséquences

- Dégradation de la qualité de l'eau et complexification de son traitement
- Réduction de la disponibilité de la ressource en eau
- Assèchement des sols
- Fragilisation des bâtiments et des infrastructures
- Menace pour la biodiversité

Un mix de leviers pour agir



Source AEAG

AUAT

Merci
de votre attention

ICI . ENSEMBLE . DEMAIN

CC AUAT - Agence d'urbanisme de l'aire toulousaine